



**République de Côte d'Ivoire**  
**Ministère de la Réconciliation Nationale**  
**et des Relations avec les Institutions**



**Prévention de Crises et Consolidation de la Paix**  
**dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire**  
**Etude exploratoire**

Réalisée par

**N'Golo Diarrassouba, ingénieur-économiste rural**

**Pr. Alain Sissoko, sociologue**

**Dr. Goh Denis, sociologue**

**Mlle Diarrassouba Maman, pédagogue, spécialiste genre**



BUREAU DE FORMATION ET DE  
CONSEIL EN DEVELOPPEMENT

**Avril 2005**

**gtz**

Coopération Technique Allemande

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1. CONTEXTE HISTORIQUE, MILIEU PHYSIQUE, INFRASTRUCTURES ET ASPECTS SOCIOECONOMIQUES DE LA ZONE D'ETUDE</b>	<b>8</b>
<b>1.1 Le contexte historique</b>	<b>8</b>
1.1.1 Les mouvements de populations vers la Côte d'Ivoire.	8
1.1.2 Les mouvements de migration vers la zone d'étude	8
<b>1.2 Le milieu physique</b>	<b>9</b>
<b>1.3 Les infrastructures</b>	<b>10</b>
<b>1.4 Les aspects socioéconomiques</b>	<b>10</b>
1.4.1 Les populations de la zone	11
1.4.2 L'organisation sociale	12
1.4.3 L'habitat et le mode de cohabitation	12
1.4.4 Activités économiques de la zone	12
1.4.5 La gestion du domaine foncier	13
<b>2. RAPPORTS DE COHABITATION PACIFIQUE ET RELATIONS CONFLICTUELLES ENTRE COMMUNAUTES</b>	<b>17</b>
<b>2.1 Les rapports et facteurs explicatifs de la cohabitation pacifique avant la crise</b>	<b>17</b>
2.1.1 Les rapports de cohabitation pacifique au sein et entre différentes communautés	17
2.1.2 Les facteurs explicatifs de la cohabitation pacifique des communautés	17
<b>2.2 Les rapports de cohabitation et maintien d'un équilibre social depuis la crise</b>	<b>18</b>
2.2.1 Présence de certaines dissensions entre les communautés	18
2.2.2 Facteurs explicatifs du maintien d'un équilibre social	19
2.2.3 Rôle joué par l'administration et les autorités villageoises dans la pacification des relations entre communautés.	19
<b>2.3 Les relations conflictuelles entre communautés</b>	<b>20</b>
2.3.1 Sources et facteurs déclencheurs des conflits avant la crise	20
2.3.2 Sources et facteurs déclencheurs des conflits depuis la crise	24
<b>3. FACTEURS ET CONTRAINTES LIES A LA COHABITATION PACIFIQUE ET AU RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>27</b>
<b>3.1 Les facteurs explicatifs de cohabitation pacifique</b>	<b>27</b>
3.1.1 L'organisation sociale villageoise	27
3.1.2 La défense des intérêts de chaque groupe d'acteurs ou l'approche « GAGNANT-GAGNANT »	28
3.1.3 La contribution des communautés étrangères à l'amélioration du cadre de vie dans les villages	28
3.1.4 Le rôle des acteurs dans la cohabitation pacifique et le renforcement de la cohésion sociale	28
<b>3.2 Les principales contraintes à lever dans le cadre de la cohabitation pacifique et du renforcement de la cohésion sociale</b>	<b>29</b>
<b>4. RECOMMANDATIONS</b>	<b>30</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>32</b>

## Abréviations

ARSO	Autorité Régionale pour l'Aménagement du sud ouest
BFCD	Bureau de Formation et de Conseil en Développement
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
HCR	Haut Commissariat des Réfugiés
PACPNT	Projet Autonome de la Conservation du Parc National de Taï
PALMCI	Société de Palmier de Côte d'Ivoire
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNGTER	Projet National de Gestion des Terroirs et Espaces Rurales
SODEFOR	Société de Développement Forestier

## INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a connu, en septembre 2002, une tentative de coup d'Etat qui s'est transformée en rébellion armée. Ceci a entraîné schématiquement la partition de fait du pays en deux (2) grandes zones : le Sud sous contrôle gouvernemental et le Nord sous contrôle de la rébellion, dénommée aujourd'hui Forces Nouvelles.

Cette crise a eu des conséquences négatives sur les relations de cohabitation entre les populations, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Un climat de méfiance, de suspicion, de crainte, voire parfois de rejet a pu s'installer entre différentes communautés dans certaines régions.

Face à cette situation, le nouveau gouvernement de Côte d'Ivoire a créé un Ministère en charge de la Réconciliation Nationale. L'objectif principal de ce Ministère est de favoriser la cohabitation pacifique des populations et de créer un climat de paix sur tout le territoire national. Cette dynamique est appuyée par des partenaires au développement.

La République Fédérale d'Allemagne qui s'est engagée, depuis la table ronde ivoiro-allemande de novembre 2003, à appuyer prioritairement le développement économique dans les zones à caractère agricole, s'intéresse aussi à la problématique de la recherche de la paix en milieu rural. C'est dans ce contexte que la GTZ a demandé au « Bureau de Formation et de Conseil en Développement » (BFCD) de conduire une étude exploratoire d'un projet d'appui à la consolidation de la paix en milieu rural, dans les régions du Bas- Sassandra et du Moyen-Cavally (départements de Soubré, San Pédro, Tabou et de Guiglo).

Cette étude a pour objectif principal de chercher à connaître les sources des tensions et conflits entre les différentes communautés, et d'essayer d'identifier les facteurs ou éléments pouvant favoriser une cohabitation pacifique de ces dernières. Le choix de la zone d'étude se justifie, d'une part par une longue expérience d'intervention de la GTZ autour du Parc National de Taï, et d'autre part, par le fait que la zone est caractérisée, au plan historique, par de fortes migrations internes et externes, et par une forte pression anthropique sur les ressources naturelles.

Le présent rapport, précédé d'une note méthodologique, s'articulera autour des points suivants :

- Le contexte historique, le milieu physique, les infrastructures et les aspects socioéconomiques de la zone,
- Les rapports de cohabitation pacifique et les relations conflictuelles entre communautés,
- Les facteurs et les contraintes liés à la cohabitation pacifique et au renforcement de la cohésion sociale
- Les recommandations pour des actions à mener.

## **NOTE METHODOLOGIQUE**

### ***Les localités et les sites***

Les localités de San-Pédro, Grand-Béréby, Tabou, Grabo, Soubré, Yacolidabouo, Taï, Zaïpobly, Kéibly et Guiglo ont été visitées et ont fait l'objet d'enquêtes du 6 au 21 avril 2005.

Dans un souci de diversification des sources d'information, différents critères ont présidé au choix des localités et des sites retenus.

- Présence de fortes communautés étrangères à la zone d'étude (allochtones<sup>1</sup> et allogènes<sup>2</sup>),
- Villages ayant bénéficié ou non de projets de développement,
- Villages à forte pression foncière avec absence de disponibilité de terres
- Villages et localités particulièrement affectés par les conflits au plan de la mémoire collective,
- Villages à cohabitation relativement pacifique
- Villages et localités ayant connu ou connaissant une fracture sociale
- Villages avec projets pour les femmes et pour les jeunes
- Villages avec projets fonctionnels ou non.

Des sites et lieux dotés d'infrastructures socio-économiques accessibles ont été visités.

### ***Les organisations rurales***

Le choix s'est fait sur les bases suivantes :

- Fort potentiel économique et humain
- Sociétariat à diversité sociologique
- Faible potentialité économique et faible organisation.

### ***Les populations d'enquête***

Dans le but de mieux éclairer notre objet d'étude, des personnes appartenant à différents groupes sociaux et catégories sociales et aux institutions traditionnelles, religieuses et modernes ont été consultées à savoir :

- les responsables institutionnels (Préfets, Sous-préfets, élus locaux, responsables de structures agricoles, chefs religieux, autres partenaires au développement)
- les autorités traditionnelles ;
- les communautés étrangères (allochtones et allogènes) ;
- les organisations rurales (coopératives, groupements de paysans)
- les Organisations Non Gouvernementales ;
- les femmes ;
- les jeunes.

---

<sup>1</sup> Ivoiriens non originaires de la zone d'étude (baoulés, Agnis, sénoufos etc.)

<sup>2</sup> Non ivoiriens qui se sont installés dans la zone d'étude (Burkinabés, Maliens, Togolais, Béninois, Guinéens etc.)

*L'échantillon de la population d'enquête*

CATEGORIE	FONCTION	NOMBRE
<b>Autorités administratives</b>	- Préfets :	2
	- Sous-préfets	6
<b>Elus locaux de la région</b>	- maires	4
	- conseillers généraux	1
	- autorités traditionnelles	30
	- représentants consulaires	2
	- communautés allochtones	20
	- communautés autochtones jeunes	60
	- communautés autochtones femmes	30
	- communautés allogènes	15
	- autorités religieuses	2
<b>Responsables techniques de l'administration</b>	- PACPNT : 5 chefs secteur et le Directeur	6
	- AGRICULTURE : 1 Directeur par intérim et 1 chef de la cellule OPA	2
	- SANTE : médecins	2
	- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	5
	- ANADER	8
	- PNGTER : 1chef d'équipe, 1 équipier et 1 agent AIMR	3
	- FDFP San Pédro : chef d'antenne	1
<b>ONGs</b>		5
<b>les Organisations rurales</b>	- COOPARIZ : Cité agricole San Pédro	2
	- ANAPROCI : Le délégué régional	1
	- ECOOPAM	4
	- COOPEGB. (coopérative des pêcheurs de Grand Béréby)	4
<b>TOTAL</b>		<b>230</b>

*Les techniques de collecte et la méthode d'analyse des données*

Cinq jours ont été consacrés à l'étude documentaire sur la zone (données du recensement de la population, rapports d'études sur la zone, une thèse et des travaux divers sur le Sud Ouest et sur la gestion des conflits en milieu rural).

On a également eu recours à l'observation et à l'enquête –interrogation. Celle-ci a reposé sur des guides d'entretien à questions ouvertes, des focus-groupes et des interviews individuelles.

Nous avons délibérément choisi de laisser les enquêtés s'exprimer le plus librement possible, dans la mesure où l'approche du sujet se veut essentiellement qualitative. Il s'agit en effet d'essayer d'étudier des opinions, des faits, des attitudes, des comportements, des significations, des représentations sociales liés à des groupes sociaux, catégories sociales et à l'espace et l'histoire. Ceci peut permettre de comprendre les rapports de cohabitation pacifique, de même que les facteurs ou éléments explicatifs des conflits.

En ce qui concerne le traitement de l'information, les données d'opinion et de fait seront essentiellement étudiées à travers l'analyse des discours des enquêtés.

L'approche qualitative vise par le biais des techniques de recueil des données et la méthode d'analyse retenue, à connaître les pesanteurs socioéconomiques et culturelles, les contraintes sur les groupes, particulièrement les groupes vulnérables, et aussi les obstacles divers à la consolidation de la paix dans la zone d'étude. Nous tiendrons aussi compte des contraintes institutionnelles et des interférences extérieures (politico- administratives) par rapport au maintien ou non des équilibres sociaux, l'aggravation ou l'atténuation des conflits entre les populations.

Notre travail cherchera à savoir s'il existe une convergence ou divergence entre les objectifs poursuivis et les intérêts défendus par les différents groupes sociaux et catégories sociales. Pour cela, nous essayerons de :

- Faire l'état des lieux en matière d'accès, de gestion et de contrôle des ressources et des infrastructures villageoises ;
- Connaître le niveau et le degré de participation des différents acteurs aux projets de développement, aux prises des décisions au niveau du village ;
- Connaître les acteurs qui jouent un rôle prépondérant visible ou caché dans la médiation, la gestion et la prévention des conflits
- Connaître les acteurs pouvant jouer un rôle potentiel dans la gestion des conflits ;
- Connaître les acteurs visibles ou cachés qui jouent un rôle important dans l'émergence, la persistance et le développement des conflits.

Le présent travail d'investigation s'emploiera aussi à appréhender les perceptions que les populations ont du Parc National de Taï et les relations qu'elles entretiennent avec celui-ci.

Un accent particulier sera mis enfin sur la situation des jeunes (garçons et filles), étant donné qu'ils constituent le potentiel humain de développement et seront appelés, quel que soit leur groupe d'appartenance, à cohabiter à moyen et long terme.

### ***Les difficultés rencontrées sur le terrain***

L'étude s'est déroulée durant deux (2) semaines sur le terrain. Certaines localités qui nous paraissaient pertinentes au regard de la composition sociologique de leurs populations et à leur degré de cohésion sociale n'ont pu être visitées à cause de l'état des routes.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (occupation des paysans « étrangers » aux travaux champêtres avec la saison des pluies), nous n'avons pu nous entretenir qu'avec un faible effectif de jeunes et de femmes allochtones et allogènes. Ceci a pu biaiser quelque peu les résultats obtenus relativement à cette frange de population.

# **1. CONTEXTE HISTORIQUE, MILIEU PHYSIQUE, INFRASTRUCTURES ET ASPECTS SOCIOECONOMIQUES DE LA ZONE D'ETUDE**

## **1.1 Le contexte historique**

### **1.1.1 Les mouvements de populations vers la Côte d'Ivoire.**

La migration des populations étrangères de l'Afrique de l'ouest vers la Côte d'Ivoire a commencé à partir du 11ème siècle. Elle se faisait suivant les circuits commerciaux autour du territoire actuel de la Guinée Conakry, et seul le Nord de la Côte d'Ivoire était concerné par cette migration.

Avec la colonisation, va se dégager d'énormes potentialités économiques au Sud à travers la culture du café, du cacao et surtout l'exploitation forestière. Le manque de main d'œuvre a amené les colons à faire appel aux populations du Nord (essentiellement les voltaïques et les Maliens), pour travailler dans les plantations et sur les chantiers d'exploitation forestière. Certains migrants vont être installés dans des villages auxquels ils attribueront les mêmes noms que ceux de leurs localités d'origine ; ceci en relation avec leur identité socioculturelle. C'est le cas par exemple des villages de Koudougou, de Garango dans le département de Bouaflé.

Par ailleurs, la construction du chemin de fer a entraîné une déportation des populations du Nord vers le Sud dans le cadre des travaux forcés. Après l'abolition de ces travaux, le mouvement des populations s'intensifie vers la basse Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne les ressortissants de l'ex-Haute Volta et du Mali. Cela s'expliquait certainement par le fait que les premiers migrants, installés dans le Sud du pays, y avaient connu une relative prospérité économique, suscitant du coup l'arrivée de nombreux autres migrants.

### **1.1.2 Les mouvements de migration vers la zone d'étude**

Les politiques de développement régional, à travers notamment la construction du barrage de Kossou et le programme de développement intégré du Sud-Ouest avec l'ARSO, vont provoquer la relocalisation d'importants groupes ethniques, particulièrement les baoulés qui y ont redécouvert l'importance que revêt la culture du café et du cacao.

De même, les effets conjugués des sécheresses consécutives et des incendies de plantations dans les années 1970, ont occasionné d'importants mouvements de populations de l'Est, de l'ancienne boucle du cacao et du Centre- Ouest vers notre zone d'étude.

Enfin, le développement de grandes exploitations forestières et le licenciement de plusieurs travailleurs agricoles immigrés, à la suite de la privatisation des plantations agro-industrielles, ont été à l'origine d'une installation massive d'allogènes dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Par rapport à la compréhension, sur le plan historique, du fort mouvement de migrations internes et externes vers notre zone d'étude, il convient de rappeler et de souligner les éléments clés qui rendent compte, selon nous, de ce phénomène :

- 1) La très faible densité de population de cette zone au début des années 1960 (moins de 2 habitants au km<sup>2</sup>) ;
- 2) L'exploitation forestière qui a favorisé l'ouverture des pistes par le tirage des bois ;
- 3) Le développement de l'agro-industrie par la création de vastes plantations de palmier à huile, d'hévéa, de cocotiers. Ce nouveau système d'exploitation a engendré l'ouverture de pistes rurales, la création de centres de santé et d'écoles.

L'entretien de ces plantations nécessitait l'utilisation d'une main d'œuvre massive qui va s'installer progressivement dans le Sud-Ouest en qualité d'exploitants agricoles, suite à la perte d'emplois dû aux privatisations successives des domaines de l'Etat.

- 4) La mise en œuvre du vaste programme de l'Autorité pour l'aménagement du sud ouest (ARSO) a favorisé le développement des infrastructures routières.
- 5) La création du port maritime en eau profonde de San Pédro a été également un facteur déterminant du peuplement de la région.
- 6) Les effets conjugués de la construction des barrages hydroélectriques de Kossou et de Buyo, des incendies des restes des plantations de l'ancienne boucle du cacao par les feux de brousses dans les régions de l'Est, du Centre, et du Centre Ouest dans les années 1970, ont entraîné des vagues de migrants internes vers la zone d'étude.
- 7) La guerre du Libéria a été enfin à l'origine de l'arrivée massive de réfugiés dans le Sud Ouest.

## 1.2 Le milieu physique

La zone d'étude regroupe les régions du Moyen-Cavally et du Bas- Sassandra et s'étend sur quatre (4) départements et onze (11) sous-préfectures.

**Tableau N° 1 : Découpage administratif de la zone d'étude**

REGIONS ADMINISTRATIVES	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES
Moyen -Cavally (Guiglo)	Guiglo	Guiglo
		Taï
Bas- Sassandra	Soubré	Soubré
		Buyo
		Méagui
		Grand Zattri
		Okrouyo
	San Pédro	San Pédro
		Grand Béréby
	Tabou	Tabou
		Grabo

Le climat de la zone d'étude, appelé "climat Attien" est de type subéquatorial chaud et humide toute l'année. Il se caractérise par une pluviométrie moyenne annuelle élevée comprise entre 1.700 et 2.100 mm par an. Les précipitations se répartissent sur quatre (4) grandes saisons : la grande saison des pluies allant de mars à juillet ; la petite saison sèche couvrant tout le mois d'août. La petite saison des pluies allant de septembre à octobre. La grande saison sèche s'étendant de novembre à février-mars.

Cette zone est celle qui, en Côte d'Ivoire, connaît la plus forte pluviométrie ; ce qui explique la présence de nombreuses forêts denses dont fait partie le Parc National de Taï. La riche biodiversité (floristique et faunique) de la zone a amené, dès 1926, les autorités coloniales à classer de larges superficies en parc et Réserves Forestières. Par la suite, le Parc National de Taï a été classé Réserve de Biosphère et Patrimoine Mondial par l'UNESCO.

Cette zone est caractérisée par un relief constitué en partie de plaines et de plusieurs collines. Ce relief quelque peu accidenté permet d'y trouver de nombreux bas-fonds propices aux cultures vivrières, maraîchères et à la pisciculture.

### 1.3 Les infrastructures

La dégradation, par le manque d'entretien, du réseau routier (pistes et route nationale bitumée- la côtière) est un handicap important pour le développement des régions du Bas- Sassandra et du Moyen-Cavally.

Les infrastructures socio-collectives (pompes hydrauliques, centres de santé, écoles, aménagements agricoles, etc.) sont encore en nombre insuffisant vu la forte densité actuelle de la population. Celles qui existent sont, faute d'entretien, dans un état de dégradation avancée. L'insuffisance de personnel dans les écoles et les centres de santé, est un problème majeur. La quasi-totalité des villages ne sont ni lotis, ni électrifiés, et de nombreux campements sont éloignés des centres de santé.

Concernant les aménagements et les infrastructures agricoles, il faut souligner que les ONGs présentes dans la zone, se préoccupent essentiellement des questions de la conservation du Parc avec quelques microprojets pour le Moyen- Cavally.

Au niveau du Bas-Sassandra, la presque totalité des aménagements et projets sont réalisés au bénéfice des réfugiés du Libéria par les organismes humanitaires (HCR, PAM etc.). Les actions des services techniques agricoles en direction des populations sont encore timides, sauf à Soubré où la zone ANADER a développé des stratégies d'interventions ciblées. L'ANADER y privilégie l'approche microprojets en partenariat avec les collectivités décentralisées (Mairies).

Ces projets concernent surtout les petits aménagements agricoles. De même, la zone ANADER signale qu'il existe de nombreux petits aménagements dans la région qui nécessitent des travaux de réhabilitation.

#### *Encadré :*

*La zone ANADER de Soubré initie des projets fédérateurs de productions agricoles qui impliquent tous les groupes sociaux et toutes les catégories sociales dans les villages. Exemple de proposition de projets de riziculture regroupant 152 agriculteurs composés d'autochtones, d'allogènes et d'allochtones à Soubré, dont le coût est estimé à dix (10) millions de francs FCA. Il existe aussi, un projet de riziculture et de maraîchage à Grand Zattray qui regroupe 146 femmes (Bété et Burkinabés). A Méagui, une proposition de projet en faveur d'un groupe de cinquante (50) femmes, dont le coût est évalué à cinq (5) millions de francs CFA, a été élaborée. L'ANADER et les porteurs des projets sont à la recherche de sources de financement ; certains de ces projets sont soumis à la Mairie et au Conseil Général.*

### 1.4 Les aspects socioéconomiques

Au plan social et démographique, les deux régions de la zone d'étude sont considérées comme les plus grands espaces de flux migratoires après celle du sud (Abidjan)<sup>3</sup>.

Au plan économique, l'activité du Bas Sassandra est basée sur :

- l'agriculture (avec le café, le cacao, le palmier à huile, le cocotier, l'hévéa et les cultures vivrières et maraîchères). On y note une forte présence d'unités agro-industrielles, notamment dans les départements de Tabou et de San Pédro.

<sup>3</sup> INS, Benjamin Zanou, RGHP 98, volume IV, analyse des résultats, tome 2 migrations

- l'exploitation forestière qui continue d'y occuper une place importante.
- La pêche continentale et la pêche artisanale qui constituent un atout certain pour le développement de la région.

Quant à la région du niveau du Moyen-Cavally, l'économie a pour fondement l'agriculture (hévéa, café et cacao) et l'exploitation forestière.

L'environnement économique de ces deux régions est marqué par l'existence du Parc National de Taï.

#### 1.4.1 Les populations de la zone

Trois grands groupes de populations sont présentes et cohabitent dans la zone :

- 1.) Les **autochtones** appartenant aux groupes ethnoculturels suivants<sup>4</sup>
  - a. Les Kroumen pour les départements de Tabou et de San Pédro,
  - b. Les Bakwé (Méagui) et les Bété, pour le département de (Soubré) ;
  - c. Les Guéré de Guiglo jusqu'à Taï et les Oubi au sud de Taï pour le département de Guiglo.
- 2.) Les **allochtones**<sup>5</sup> venant, comme signalé plus haut, d'autres régions de la Côte d'Ivoire, notamment du Nord, du Centre, du Centre-Ouest et de l'Est. Ces groupes sont constitués majoritairement de Sénoufo, de Baoulé, de Lobi, d'Agni, de Yacouba (Ouest), et de Gouro du Centre-Ouest.
- 3.) Les **allogènes**<sup>6</sup> venus d'autres pays ; il s'agit des Burkinabés, des Maliens, des Guinéens, des Ghanéens, des Béninois, des Togolais, des Libériens et des Mauritaniens etc.

Les groupes d'autochtones sont devenus minoritaires<sup>7</sup>, au plan démographique, à cause de la forte migration, surtout dans le département de Soubré (65% d'allogènes) avec une pointe de 85% pour la Sous-préfecture de Méagui. Le même constat se fait aussi pour la Sous-préfecture de Taï où les autochtones sont les moins nombreux.

La population de la zone est composée très majoritairement de jeunes.

**Tableau N° 2 : répartition de la population dans l'espace géographique**

Départs	nombre de localités villageoises	nombre de campements	Populations				
			village noyau	campements	total	hommes	femmes
Soubré	175	9 245	277 417	351 175	628 592	336 047	292 545
San Pédro	122	3 441	269 708	152 496	422 204	227 650	194 554
Tabou	123	1 884	100 798	36 279	137 077	73 092	63 985
Guiglo	79	3 881	132 447	127 647	260 094	137 011	123 083
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>18 451</b>	<b>780 370</b>	<b>667 597</b>	<b>1 447 967</b>	<b>773 800</b>	<b>674 167</b>

**Sources** : Institut national de la statistique, résultats définitifs du RGPH 1998

<sup>4</sup> Goh Denis, 2004

<sup>5</sup> Migrants internes au pays

<sup>6</sup> Il s'agit des étrangers venus d'autres pays pour s'installer sur le territoire ivoirien

<sup>7</sup> Rapport de synthèse de l'atelier de réflexion sur le thème : Réconciliation et intégration des migrants dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Daloa, avril 2005.

### 1.4.2 L'organisation sociale

L'organisation sociale repose sur le village en tant qu'espace de vie. Cependant, la migration d'autres populations dans la zone a engendré la création de nombreux campements habités essentiellement par les autochtones. Comme le montre le tableau ci-dessus, la population des campements est en général plus élevée que celle habitant les villages. Il existe dans la zone d'étude, plusieurs niveaux d'organisation sociale qui sont les suivants:

- La tribu est un groupe social fondé sur une parenté ethnique supposée ou réelle. Elle constitue un lien fort entre les familles fondatrices de chaque village. Il y a un chef au niveau de chaque tribu.
- Le canton est un découpage administratif de type colonial qui regroupe plusieurs villages, et dont le chef est en relation avec l'autorité administrative.
- Au sein du village, le pouvoir local est exercé par un chef aidé de notables.

Les personnes âgées font partie de la notabilité du village et sont les garants de la tradition. Signalons toutefois que les jeunes sont de plus en plus choisis comme chefs de villages. On relève que les jeunes sont impliqués dans tous les processus de prise de décisions dans la gestion des affaires villageoises.

Quant aux femmes, leurs rôles sont peu perceptibles dans cette gestion. Elles sont peu représentées dans les instances de décision, et ne semblent jouer qu'un rôle consultatif par rapport à certaines questions. Selon les propos du chef de village de **Ouéguiré**, sous-préfecture de Tabou « *Les femmes sont de passage dans le village, elles ne sont pas associées, ni consultées pour les vraies affaires du village, on ne leur fait appel que lorsqu'il s'agit d'une affaire de travail* ». En dépit de cette affirmation, nos enquêtes ont montré que les femmes jouent parfois un rôle caché dans les questions importantes qui concernent le village.

Les autochtones et les allogènes sont représentés et participent de façon permanente à l'organisation sociale villageoise. Ils sont associés, en dehors des problèmes liés à la terre, aux prises de décisions relatives à la vie du village.

Il est à souligner qu'il existe un système de tutorat fortement ancré dans la mémoire collective et admis par les populations autochtones « *tuteurs et patrons* » et les populations immigrées « *protégés* ». A ce titre, chaque famille ou propriétaire terrien a souvent « son groupe de protégés » ou « son protégé ».

### 1.4.3 L'habitat et le mode de cohabitation

En ce qui concerne l'habitat et le mode de cohabitation, il faut dire que les autochtones et les allogènes vivent généralement dans le même espace villageois. On relève cependant qu'il y a comme une sorte de vie sociale séparée entre autochtones et allochtones. Ceux-ci, créent en général, leurs campements en marge du village d'accueil. Les autochtones, particulièrement les Akans, installent campements en dehors du village d'accueil et y vivent de manière autonome. On trouve d'ailleurs souvent des campements qui portent des noms ethnoculturels indiquant l'origine des groupes sociaux qui y sont installés.

### 1.4.4 Activités économiques de la zone

Les activités agricoles constituent l'essentiel de l'économie de la zone. On peut en distinguer deux types principaux :

### ***Au niveau villageois***

En ce qui concerne les principales cultures pratiquées, on retrouve le cacao, le café, les cultures vivrières et maraîchères. L'hévéaculture et la culture du palmier à huile se développent de plus en plus en milieu paysan aujourd'hui.

Les plus grandes superficies de cultures pérennes sont exploitées par les populations immigrées. Les cultures vivrières et maraîchères sont surtout le fait des femmes dans le cadre de l'autoconsommation locale. Elles font aussi de l'élevage et la pêche artisanale. Les populations autochtones, traditionnellement attachées à la cueillette et à la chasse, s'adonnent toujours à ces activités.

### ***Au niveau de l'agro-industrie et de l'exploitation forestière***

Comme nous l'avons déjà évoqué, le secteur agro-industriel s'est développé à travers les sociétés d'Etat qui ont été ensuite privatisées. Il s'agit notamment des plantations de palmier à huile, d'hévéa et de cocotiers. Le développement des grandes plantations a favorisé la création de plusieurs unités de transformation dans la zone d'étude. Il existe également dans la région de grandes plantations individuelles appartenant généralement à des cadres et hauts fonctionnaires originaires ou on du Sud Ouest. L'exploitation forestière a engendré la création d'unités de transformation de plus ou moins grande capacité.

Le développement de l'agro-industrie et l'exploitation forestière ont joué un rôle capital dans le début de désenclavement de certaines localités de la zone d'étude. La privatisation des entreprises et son corollaire de licenciements massifs, sont à l'origine de la reconversion des ex-ouvriers en qualité de planteurs individuels qui ont découvert la richesse que pouvait procurer les cultures pérennes. Aussi, la garantie d'un débouché sûr pour les productions agricoles à travers les unités de transformation installées sur place (notamment pour le palmier à huile, l'hévéa et le coco), la proximité du port de San Pédro et des principaux traitants des produits agricoles, ont-ils été des facteurs qui ont déterminé l'installation quasi définitive de nombreux migrants dans la zone d'étude.

## **1.4.5 La gestion du domaine foncier**

### ***1.4.5.1 Les modes de cession des terres***

#### **A. Les cessions intracommunautaires**

A l'origine, le mode d'appropriation de la terre obéissait à la modalité suivante : le premier occupant de la terre en devenait propriétaire et était de ce fait le chef de terre. Ce premier occupant va progressivement céder des parcelles à son lignage et à d'autres autochtones pour des cultures de subsistance. Au fil du temps, avec le relatif peuplement des villages, les terres ont été partagées entre les chefs des différentes familles. Les terres étaient réparties entre ces dernières au plan spatial. Le chef de famille est le gestionnaire exclusif des terres dont il est le propriétaire. Il peut en céder des parcelles à sa ou ses femmes. D'une manière générale, les femmes ont accès, par le biais de leur époux, à la terre dans le cadre uniquement d'un droit d'usage. Traditionnellement, les jeunes (garçons notamment), et les femmes travaillent dans l'exploitation familiale collective. C'est plus tard que les chefs de famille vont céder gratuitement (mais seulement par à un droit d'usage) des terres à leurs enfants, dans l'objectif d'y réaliser des cultures vivrières et pérennes. Aujourd'hui, lorsque des jeunes et des femmes ont des projets collectifs, ils peuvent bénéficier du droit d'usage de parcelles de terres cédées par un chef de famille, auquel ils adressent une demande dans ce sens.

#### **B. Les cessions extracommunautaires**

La cession traditionnelle des terres aux allochtones et aux allogènes repose essentiellement sur quatre modalités : les dons, la vente, la cession contre retour de services et la location.

## 1. Les dons

Dans les débuts des migrations, les populations autochtones ont cédé gratuitement de nombreuses terres aux arrivants dans un souci, comme ils le disent eux-mêmes, du développement de leur région. Cette situation était parfaitement compréhensive, puisque la faible densité des populations autochtones, dans un large espace forestier hostile et très enclavé, militait en faveur d'une telle pratique. Des enquêtés de Grabo ont dit à ce propos, « *qu'ils étaient tellement envahis par la forêt, qu'ils avaient besoin d'autres personnes pour vivre avec eux* ». Il faut noter que cette modalité de cession des terres se retrouvait dans tous les départements que nous avons visités. Elle a progressivement disparu, comme nous le verrons plus loin, pour différentes raisons.

La modalité de don obéissait à la démarche suivante : le demandeur, accompagné d'un témoin (souvent le représentant de sa communauté), se rend chez le chef de famille ou le chef de terre à qui il remet un présent symbolique, constitué de cola, boissons et quelquefois d'une somme modique.

Toutefois, en dépit de la « gratuité de la terre », le don ici, implique que l'acquéreur reste redevable de son tuteur ou du cédant de la terre. Il est ainsi sollicité chaque fois que le tuteur ou le cédant en exprime le besoin.

## 2. Les ventes des terres

A partir des années 1970, la vente de la terre est devenue une pratique courante des autochtones, qui y voyaient un moyen de se procurer facilement des ressources financières. Cette pratique s'est accentuée avec l'arrivée massive des migrants dans le Sud-Ouest ivoirien. Les prix d'achat des parcelles ont évolué selon la loi de l'offre et de la demande. Avant 1970, les migrants ne payaient que le « prix de la cola », des bouteilles d'alcool et une somme forfaitaire pour des superficies non délimitées.

De 1970 à 1980, cette situation a évolué, et l'on assiste désormais à une pratique de vente de terres en fonction des superficies. Les prix des parcelles n'étaient cependant pas homogènes dans toutes les régions de notre zone. Ces prix étaient liés aux disponibilités des terres et à la capacité de négociation des acteurs en présence. D'une manière générale, le prix moyen d'un hectare de forêt oscillait entre 5000 francs et 15 000 francs. Actuellement, la vente de la forêt est devenue rare principalement du fait de l'amenuisement des superficies de forêts propices à l'agriculture de rente. Le prix de vente d'un hectare de forêt a donc augmenté et varie à ce jour de 50 000 à 100 000 francs.

La vente de la forêt a constitué pendant longtemps le principal mode de cession des terres par les populations autochtones du Sud-Ouest ivoirien. Les jeunes déscolarisés revenus au village décrivent cette situation qui les pénalise. « *Les parents pensaient que la terre ne finirait jamais. Ils ont vendu toutes les terres disponibles ; nous n'avons plus rien aujourd'hui* ». (Type de discours recueillis auprès des jeunes autochtones dans tous les départements). Il faut dire que pour les parents, la terre est devenue progressivement un « objet de transactions et de spéculation financière ».

## 3. La cession des terres contre retour de services

Ce mode de cession des terres par les autochtones, s'explique par le fait que ces derniers sont, pour des contraintes liées à l'insuffisance de main d'œuvre familiale, dans l'incapacité d'avoir, comme les allochtones et les allogènes, de grandes plantations de cultures pérennes. Face à une telle contrainte, l'autochtone installe le migrant sur ses terres à condition que ce dernier lui donne le tiers de la parcelle qu'il aura mise en exploitation. C'est le principe du « deux tiers et un tiers » ; c'est-à-dire que deux tiers de la plantation en production vont à l'acquéreur et un tiers au tuteur ou cédant. Cette entente est conclue en présence des mêmes acteurs ou témoins réunis lors de la cérémonie du don.

#### 4. La location des terres

Ce mode de cession des terres qui s'explique par leur raréfaction, est le plus récent et le plus pratiqué dans tous les départements. Il s'agit de la cession du droit d'usage pour une période d'un an, ou pour la durée d'un cycle de cultures vivrières. Les terres mises en location semblent être pour l'instant constituées par les jachères et les bas-fonds. Le coût de la location de ces terres paraît être le même partout, 15000 francs/hectare/an. Les populations de base consultées (autochtones, allogènes, et allochtones), ont déclaré que ce mode d'accès à la terre risque de se généraliser, et même vis-à-vis des jeunes autochtones demandeurs de terres.

**Quel que soit le mode de cession (don, vente, cession contre retour de services, ou location), l'acquéreur ne peut à aucun moment se prévaloir du statut de propriétaire foncier. Toutes les formes de cession de la terre engendrent une certaine relation de dépendance de l'acquéreur vis-à-vis du cédant.**

#### C. Cession des terres à l'agro-industrie

L'agro-industrie a pu, sous l'impulsion de l'Etat, s'installer à partir des années 1970, sans difficulté majeure sur de vastes superficies dans le sud ouest.

Le désenclavement, le développement de la région, la création d'emplois et d'infrastructures socio collectives par le biais de l'agro-industrie, ont sans doute joué un rôle de facilitation par rapport à l'acceptation de celle-ci par les populations locales. Lors de notre passage à Grabo, les chefs traditionnels et les jeunes ont d'ailleurs regretté que la PALMCI ne soit pas installée dans leur localité; ce qui aurait permis d'y créer des emplois et d'améliorer le cadre de vie des populations.

Comme dans le cas de l'attribution des terres agricoles aux particuliers, *les populations autochtones, considèrent que les terres occupées par l'agro-industrie demeurent toujours leur propriété.*

#### 1.4.5.2 Pratiques, significations et représentations sociales liées à la forêt-terre

Les rapports des différentes communautés à la terre dans le Sud-Ouest résultent de la conjugaison de plusieurs éléments et facteurs dont les plus importants semblent être :

1. La **stratégie de développement économique et social** de la Côte d'Ivoire. Celle-ci, fondée, dès les années 60 sur l'agriculture, a encouragé le développement des cultures d'exportation et favorisé l'extension des fronts pionniers, notamment de café, cacao, palmier à huile et hévéa à l'intérieur des forêts.

Cette stratégie a eu pour impact de faire prendre conscience, aux différentes communautés que les ressources foncières et les forêts pouvaient avoir un caractère lucratif.

2. La **forte densité démographique** qui a contribué à accentuer les pressions anthropiques sur les ressources forestières. Signalons à ce propos, que si le taux annuel national de croissance démographique était estimé à environ 3,8 % entre 1950 et 1990, il serait de l'ordre de 16,7% au Sud-Ouest pour la même période.
3. La **rareté des terres** qui explique les nouveaux rapports entretenus par les différentes communautés, notamment les autochtones, avec la forêt-terre.
4. La **conception métaphysique de la forêt-terre.**

Chez les populations autochtones, le rapport des hommes aux forêts s'inscrit dans un cadre métaphysique. Ce sont en effet des espaces sacrés, des lieux d'adoration et de vénération des ancêtres disparus, où se déroulent aussi les rituels d'initiation. Les forêts constituent les lieux qui abritent les divinités protectrices des familles fondatrices du village. C'est sans doute pour cette raison que les Kroumen de Tabou affirment que « *les forêts et les rivières qu'elles renferment font la guerre à ceux qui ne les respectent pas* ». A partir de cette conception

culturelle, il est compréhensible que les autochtones considèrent que les allochtones et les allogènes ne puissent pas être propriétaires terriens.

Les étrangers ne peuvent avoir donc qu'un droit d'usage de la terre. De même, ils ne peuvent en aucune façon être associés aux discussions relatives aux questions de terre.

La conjugaison des éléments et facteurs évoqués plus haut, a modifié les rapports des communautés à la terre, et va renforcer les contradictions entre les logiques des autochtones et des étrangers dans leur approche de la gestion et de l'appropriation de la terre.

Aux yeux des autochtones, le droit octroyé aux migrants n'était qu'un droit d'usage qui n'incluait pas de droits de propriété (la terre n'appartient qu'aux autochtones). Les migrants ont donc le droit d'utiliser le terrain aussi longtemps qu'ils en ont besoin, mais pas de l'octroyer ou de le vendre à d'autres personnes. Cependant, les migrants peuvent céder (selon les régions) le terrain exploité à leurs descendants. Ce système de gestion foncière était adapté aux cultures de subsistance et non aux cultures pérennes, jusqu'alors peu connues des autochtones.

En ce qui concerne les rapports des allochtones et des allogènes aux terres qu'ils exploitent, deux (2) perceptions se dégagent :

- quand il s'agit des terres qu'ils occupent dans le cadre des cultures vivrières, les allochtones et les allogènes s'en considèrent comme simples usagers.
- En revanche, lorsqu'il est question de cultures pérennes, les allochtones et les allogènes se disent propriétaires des terres cultivées.

Cette forme d'appropriation foncière s'explique par le fait que les cultures pérennes maintiennent le terrain en permanente utilisation. L'appropriation par les étrangers des terres occupées par les cultures pérennes a sans doute été renforcé le slogan de 1967, qui disait, que « **la terre appartient à celui la met en valeur** ».

Toutes ces conceptions différentes de la propriété de la terre et l'absence d'application de la loi sur le foncier rural, seront sans doute à l'origine d'une insécurité foncière porteuse de germes de conflits.

Après la présentation de la première partie, nous verrons en quoi et comment les différents éléments qui y ont été développés, peuvent expliquer directement ou indirectement les rapports de cohabitation pacifique ou conflictuel qui existent dans notre zone d'étude.

## 2. RAPPORTS DE COHABITATION PACIFIQUE ET RELATIONS CONFLICTUELLES ENTRE COMMUNAUTÉS

Notre enquête nous a permis de faire le constat que malgré l'existence de conflits entre les différentes communautés, celles-ci ont pu cohabiter de façon assez pacifique avant la crise de 2002. Il faut souligner cependant que le département de Tabou a connu une grave crise en 1999 qui a opposé les Kroumen aux Lobi et Dagari, par rapport à des questions de terres, et a été à l'origine du départ de ces derniers de la région.

### 2.1 Les rapports et facteurs explicatifs de la cohabitation pacifique avant la crise

#### 2.1.1 Les rapports de cohabitation pacifique au sein et entre différentes communautés

En dehors de quelques conflits liés à des questions de délimitation de terres entre villages, de même qu'entre membres d'une même famille, les rapports de cohabitation entre autochtones étaient généralement pacifiques. On peut signaler, toutefois que les jeunes et les cadres autochtones reprochaient déjà à leurs parents d'avoir bradé aux étrangers une bonne partie du patrimoine foncier villageois ou familial.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que la crise économique des années 1980 et les programmes d'ajustements structurels ont entraîné la disparition de nombreuses sociétés d'Etat. La privatisation concomitante de plusieurs sociétés a été à l'origine du licenciement de nombreux travailleurs qui ont commencé à regagner les campagnes. A cela, il faut ajouter un fort taux de déscolarisation des jeunes, avec un encouragement de leur retour à la terre. En dépit de cette source de tensions, la relative disponibilité et accessibilité des terres favorisait une cohabitation pacifique. Par exemple, chaque déguerpi (national ou non) du barrage de Buyo a pu bénéficier de quinze (15) hectares de forêt dans la zone mitoyenne du Parc National de Taï. Même si cette situation peut paraître exceptionnelle et que l'Etat était contraint de dédommager les victimes du déguerpissement, on peut noter que des populations retournées à la terre ont eu accès à des superficies cultivables dans toute la zone d'étude, au cours des années 1980.

Il faut ajouter également que les relations entre autochtones, allochtones et allogènes étaient relativement pacifiques pour différentes raisons. Comme l'indique la disponibilité des terres, d'autres éléments et facteurs ont contribué à maintenir une cohabitation pacifique entre les populations.

#### 2.1.2 Les facteurs explicatifs de la cohabitation pacifique des communautés

La cohabitation pacifique entre les communautés n'était possible qu'à certaines conditions :

- ***Le respect du droit coutumier et de l'organisation sociale***

Notre enquête a révélé que les rapports de cohabitation pacifique s'expliquaient par le respect par les étrangers du droit coutumier foncier et des normes traditionnelles locales liées à l'organisation villageoise.

- ***Le respect par les différents acteurs de leurs engagements réciproques, ayant trait aux contrats relatifs à la gestion des terres.***

Ce respect est un élément fondamental qui rend compte de la cohabitation pacifique entre différentes communautés.

- ***La participation des allochtones et allogènes aux investissements socio collectifs du village d'accueil.***

Bien que vivant de façon séparée au niveau spatial, l'enquête montre, qu'en dehors des questions de terres, toutes les communautés sont associées au financement et à la gestion des infrastructures socio collectives et à la vie de la communauté villageoise. Concernant la gestion, on peut citer à ce sujet, l'existence de comités de gestion des centres de santé et des écoles, dont les membres appartiennent aux différentes communautés.

Une telle organisation sociale villageoise a tout de même joué un rôle intégrateur des communautés étrangères. On peut indiquer cependant, comme souligné plus haut, que les Akan, notamment la communauté Baoulé vit souvent repliée sur elle-même dans les campements et participe très peu à la **vie sociale villageoise**.

- ***Le rôle des acteurs dans la cohabitation pacifique***

Les autorités traditionnelles, religieuses et les chefs des communautés étrangères jouent un rôle de pacification au niveau de la vie villageoise et des localités. En effet, avant que les litiges ne parviennent au niveau des autorités modernes (administrations générales et justice), les affaires ou les conflits sont réglés prioritairement au plan local. En accord avec les autorités traditionnelles, les plaignants qui font fi des règlements de conflits au niveau local et qui s'orientent vers les autorités modernes, sont renvoyés dans leur localité.

Concernant le règlement des conflits et litiges, les enquêtés à Yacolidabouo, Sous-Préfecture de Soubré, ont déclaré que : « ***aucun litige ne doit aller plus loin sans l'accord du chef de village ; seul un problème de crime est difficile à régler au niveau local*** ».

Comme autre facteur explicatif de la cohabitation pacifique des populations, on peut indiquer qu'il existe une réelle coordination et synergie au niveau des actions menées par les autorités traditionnelles, religieuses et modernes, en faveur de la médiation et de la gestion des conflits. Il convient de relever le rôle fondamental joué par les Préfets et les Sous-préfets – très proches des réalités locales et des problèmes entre communautés- dans le règlement des conflits.

L'association des jeunes autochtones et leur implication dans la vie sociale villageoise amènent leurs responsables à jouer un rôle d'atténuation et de médiation des conflits ; notamment ceux les opposant à leurs parents ou aux étrangers.

En ce qui concerne les femmes, bien que n'étant pas, pour des raisons traditionnelles, toujours visibles sur la place publique, elles semblent tout de même jouer un rôle caché important dans certaines localités au niveau de la gestion des conflits. Il nous est revenu qu'on informe et qu'on consulte les femmes âgées dans les prises des décisions concernant certaines affaires du village.

Enfin, des élus locaux et cadres de la région ont contribué à l'apaisement de la vie sociale au niveau des localités.

## **2.2 Les rapports de cohabitation et maintien d'un équilibre social depuis la crise**

Il s'agit dans cette sous-partie d'essayer de comprendre comment, malgré la crise de septembre 2002, des communautés différentes ont pu cohabiter dans un même espace, et quels sont les éléments qui ont pu contribuer au maintien d'un équilibre social

### **2.2.1 Présence de certaines dissensions entre les communautés**

La crise de septembre 2002, en bouleversant quelque peu les relations entre les communautés, notamment entre les migrants du Nord (Maliens, Burkinabés) et les autochtones, a entraîné des rapports difficiles entre ces groupes sociaux. Perçus à tort ou à raison par des autochtones, comme des individus ayant pris fait et cause pour la rébellion, de nombreux immigrants ont dû, pour des raisons de sécurité, abandonner leurs exploitations et leurs campements. Il faut ajouter également que des

migrants nationaux (exemple les akans) en ont fait de même à cause du climat d'insécurité qui régnait dans la zone.

La création et la prolifération de comités d'auto-défense des localités gérés par les jeunes autochtones en général, ont sans doute contribué à exacerber le sentiment d'insécurité chez les migrants. A propos du département de Tabou, les événements de 2002 sont venus, sans doute, aux yeux de certains autochtones (cadres, élus et populations de base), légitimer le bannissement de la région dont les migrants avaient été l'objet de la part des autochtones en 1999<sup>8</sup>.

Dans certaines localités de la zone, par exemple à Grabo, et dans la région de Guiglo, des autochtones, après le départ des migrants, ont occupé les plantations de ces derniers : « *Les Guérés qui nous ont vendu la terre, nous ont chassés ; ils disent que ce sont eux qui vont gérer nos plantations et nos maisons* » (un allogène enquêté au Centre d'Accueil Temporaire et de Transit de Guiglo).

Des paysans Baoulés enquêtés à Grabo se sont plaints également de cette situation, à travers les propos suivants : « *pour qu'il y ait totalement la paix et pour qu'on vive ensemble, nous nous adressons à nos tuteurs qui sont nos papas et nos mamans ; il faut qu'ils nous permettent de regagner nos terres* ».

Comme on le constate, ce sont des rapports de cohabitation difficile qui caractérisent les relations entre les communautés depuis la crise. On peut parler à ce sujet, d'un équilibre social fragile qui règne entre les différentes communautés depuis 2002.

## 2.2.2 Facteurs explicatifs du maintien d'un équilibre social

L'information et la sensibilisation sur la nécessité de la préservation de la paix et l'existence d'une volonté interne dans ce sens.

Un fait social important qui semble avoir résisté à la crise est celui du **maintien d'un équilibre entre communautés par le biais de l'organisation sociale villageoise**. Le maintien de cet équilibre a été favorisé par des actions d'information et de sensibilisation des populations qui ont compris que leurs intérêts individuels et collectifs ne pouvaient être préservés qu'à travers un minimum de cohésion sociale : « *avant la guerre, il y avait déjà la guerre à Kéibly ; mais quand il y a eu la grande guerre, on a cherché à atténuer les conflits entre nous, et à nous réconcilier pour éviter de tout gâter* ». (Propos recueillis auprès du chef adjoint de village et des notables de la même localité).

Même si on peut raisonnablement penser que la recherche du maintien d'une cohésion au niveau villageois, a pu être suscité ou encouragé par l'administration, des élus ou des cadres, il fallait une prise de conscience et une volonté interne de préservation de la paix.

En dehors du rôle de l'organisation sociale villageoise, le brassage des populations, à travers les mariages intercommunautaires, a pu empêcher la déstructuration sociale des villages.

Si des cadres et élus ont certainement joué un rôle important dans le maintien de l'équilibre social, il nous revient, que les Sous-préfets, de par leur présence et leur proximité du terrain, ont assumé un rôle fondamental dans la relative cohésion sociale.

## 2.2.3 Rôle joué par l'administration et les autorités villageoises dans la pacification des relations entre communautés.

Le rôle joué par l'administration transparait dans les discours suivants d'un Sous-Préfet et d'un préfet : « *le conflit de 2002 a accentué les conflits entre populations. On a dit que ce sont les étrangers qui ont fait la rébellion. Je suis passé de village en village, pour sensibiliser les populations, pour qu'il y ait une entente et une cohabitation pacifique entre celles-ci* » « *nous les*

---

<sup>8</sup> Cette situation de 1999 à Tabou sera développée dans les relations conflictuelles entre communautés avant la crise

*gens de l'administration, nous sommes hypertendus depuis la crise. Il faut toujours être attentif aux conflits à chercher à maintenir des équilibres ».*

Les autorités traditionnelles et les chefs des communautés étrangères, de même que les leaders religieux, ont constitué des relais importants de l'administration dans la recherche du maintien de l'équilibre social.

Soulignons enfin que les femmes âgées, des associations de femmes et des responsables de jeunes des villages, ont contribué à l'atténuation des conflits entre groupes et catégories sociales.

Quels sont à présent les différents éléments ou facteurs explicatifs des conflits entre communautés avant et après la crise?

## **2.3 Les relations conflictuelles entre communautés**

### **2.3.1 Sources et facteurs déclencheurs des conflits avant la crise**

Le concept de conflit a plusieurs acceptions selon les auteurs. Nous retiendrons dans notre étude, la définition qui nous semble la plus appropriée à l'analyse des données et faits sociaux liés à notre objet, et qui sont apparus sur le terrain.

**Le conflit se caractérise par des acteurs qui cherchent à préserver et défendre leurs intérêts autour d'un enjeu identifié (la terre ici). Il peut se manifester par une rupture de relations, capable de briser l'harmonie sociale, et d'être source de dysfonctionnement social, de désaccords, de contradictions, de blocages et de malaises. Le conflit peut passer par plusieurs phases. Il peut être latent ou ouvert. Il peut être au stade de gestation, d'éclatement, de développement, d'escalades ou de dégénération. Il peut être vécu au niveau collectif ou individuel et revêtir plusieurs types de manifestations<sup>9</sup>.**

#### **1. Les questions de terres et la situation des jeunes autochtones**

Nos enquêtes montrent que, pour les jeunes autochtones, leur espace forêt-terre a été l'objet d'une occupation vampiresque de la part des migrants : *« les "boukis" <sup>10</sup> ont pris toutes nos terres, les parents leur ont vendu toutes les forêts »*

Cette situation est à l'origine de tensions fréquentes et de conflits entre jeunes autochtones et migrants.

De nombreux jeunes déscolarisés, ou sans emploi, après des tentatives infructueuses d'insertion professionnelle en milieu urbain, sont revenus au village, avec l'espoir de trouver sur place des superficies de forêts à exploiter. Un jeune nous a dit à ce propos que *« nous sommes des jeunes de retour à la terre sans terres »* ; *« Cela fait cinq (5) ans que je suis revenu au village. J'ai fait un retour à la terre. Mais la seule chose qui se pose ici, c'est que nous n'avons pas de terres cultivables. Les étrangers sont arrivés, les parents les ont accueilli pour des raisons de développement du village, et nous avons été envahis par les étrangers et les allochtones. Cela fait cinq (5) ans que je suis là, et on n'a pas de terre »*

Les jeunes de la zone d'étude, en dehors des activités agricoles, ont très peu d'opportunités économiques dans l'espace rural. Ils se retrouvent donc dans une situation où ils sont dépourvus de perspectives. Ils ont l'impression qu'ils sont abandonnés même par leurs parents, qui sont, pour la plupart d'entre eux, dans l'incapacité de leur offrir une parcelle de forêt-terre.

Il arrive même que les parents leur proposent en location annuelle des parcelles (bas-fonds, jachères) pour les vivriers ; alors qu'ils n'ont pas de ressources financières. Il existe par conséquent dans toute la zone d'étude, une réelle pauvreté chez les jeunes autochtones.

---

<sup>9</sup> Inspiré de la définition du conflit retenu par doc INADES, page 8

<sup>10</sup> Pour désigner les Burkinabés dont la population est très élevée dans la zone d'étude

Face à cet état de pauvreté, les jeunes ne peuvent tirer, selon eux, des ressources financières que du braconnage dans les forêts classées et dans le Parc National de Taï : **« on nous encourage à revenir à la terre, mais les jeunes n'ont pas de terres ; c'est ceci qui nous encourage à rentrer dans le Parc pour bombarder le gibier »** ; **« je n'ai pas de revenus, je nourris ma famille uniquement à partir du braconnage »** (propos recueillis auprès de jeunes dans la sous-préfecture de Taï).

Pour lutter contre la pauvreté des jeunes, des projets de développement ont été initiés par des partenaires et des ONGs. Cependant, l'impact de ces projets sur les conditions de vie de ce groupe vulnérable reste encore très faible.

L'image de ces projets et de leurs promoteurs est peu reluisante aux yeux des jeunes, si l'on s'en tient aux discours ci-après : **« le parc nous a promis des porcs, mais rien n'est arrivé ; on fait beaucoup de promesses aux jeunes, mais jusqu'à présent nous n'avons rien eu. C'est pourquoi, nous chassons au Parc, il y a beaucoup de promesses de la part du PACPNT, mais rien n'a été fait. L'ONG "Vie et Forêt" ne fait que planter des arbres, je ne vois pas l'intérêt de cette ONG, par rapport aux problèmes économiques des jeunes. Les gens viennent en 4X4 nous voir et ne font rien pour les riverains »** (enquête réalisée auprès des jeunes de Zaïpobly). Un responsable villageois nous a déclaré, à propos de la situation des jeunes, que malgré les 99 visites de partenaires au développement dans son village, les conditions de vie des jeunes sont restées inchangées.

Tous les problèmes rencontrés par les jeunes et que nous venons d'évoquer, placent ce groupe dans une position sociale d'extrême vulnérabilité.

Totalement désœuvrés la plupart du temps, ils peuvent être sujets à toutes formes de manipulations en périodes de conflits.

Cette situation explique sans doute, la forte implication des jeunes dans les conflits liés à la terre opposant des autochtones à des étrangers. Ils en veulent alors terriblement de même que leurs parents, aux étrangers qui exploitent, comme ils le disent eux-mêmes, 90% des richesses de leur région.

C'est dans un tel contexte que de nombreux jeunes autochtones remettent vigoureusement en question les "contrats" de cession des terres établis entre leurs parents et les acquéreurs : **« nous les Sous-Préfets, nous sommes confrontés à de nombreux litiges où des jeunes déscolarisés revenus au village remettent en question et refusent même les "contrats" signés par les parents ; certains jeunes même vont jusqu'à brûler les documents détenus par les migrants et liés à la vente de terres familiales »**. (Type de discours recueillis auprès des Sous-Préfets de la zone d'étude).

Cette remise en question des cessions de terres par les autochtones entraîne une insécurité foncière pour les exploitants agricoles allochtones et allogènes.

## **2. Le non respect des superficies cédées par les étrangers et leurs comportements dans l'exploitation des forêts**

Il faut dire qu'avant les années 1980, les autochtones attribuaient en général des terres aux étrangers sans délimitation véritable. La démarche de l'installation du migrant obéissait à la logique suivante : **« installe-toi là-bas »**, **« défriche jusqu'au gros arbre là-bas »**. Ainsi, de nombreux migrants ont profité de cette situation de non délimitation des superficies cédées, pour agrandir leurs exploitations et installer des parents ou amis sur d'autres terres, à l'insu du tuteur. Ce comportement lié à l'occupation et à la gestion des terres par les étrangers est très confligène et a amené les autochtones à délimiter désormais les superficies octroyées.

En dépit de cette nouvelle mesure prise par les « tuteurs », de nombreux migrants n'ont pas respecté cette clause d'attribution ; c'est ainsi qu'un migrant à qui ont été attribués par exemple deux (2) hectares, peut se retrouver avec quinze (15) hectares en exploitation ; ce qui provoque encore des conflits entre les communautés. Tout ceci a été favorisé par le fait que les

autochtones étaient très peu regardants (vieux et jeunes) vis-à-vis des activités agricoles réellement menées par les migrants.

Ce comportement des migrants peut naturellement expliquer le peu d'engouement des autochtones à céder de nos jours des terres aux étrangers et la remise en question des "contrats" liés à la terre par les jeunes autochtones.

Les problèmes fonciers liés à la délimitation des terres n'ont pas opposé seulement des autochtones à des étrangers.

Même si l'absence de délimitation des terroirs villageois et des terres familiales n'a pas été à l'origine de conflits aigus dans la zone d'étude, elle a constitué selon des élus du département de Tabou, un facteur qui a entraîné des conflits entre autochtones.

### 3. La mauvaise gestion des terres disponibles

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, il existe un fort attachement culturel des autochtones à la forêt. Pour ceux-ci, **la terre n'a de la valeur que si elle est constituée d'une forêt**. Une telle conception de la terre entraîne sur le terrain les conséquences suivantes :

- Les autochtones sont peu enclins à exploiter les nombreuses jachères - pourtant existantes - , persuadés qu'on ne peut en tirer des profits au plan économique. Il existe de ce fait de nombreuses jachères inexploitées parfois pendant plusieurs années, alors que les autochtones (vieux et jeunes) parlent, paradoxalement de l'insuffisance ou de la raréfaction des terres. Il est cependant prouvé, sur le plan technique, que les jachères peuvent être utilisées autant pour les cultures pérennes (café, cacao, hévéa) que pour les cultures vivrières. Cette mauvaise gestion des terres disponibles ne fait qu'accentuer la compétition par rapport aux ressources foncières et donc les conflits.
- Les terroirs villageois sont mal gérés, entraînant une occupation anarchique et peu rationnelle des terres disponibles. L'appui-conseil aux exploitants agricoles est timide voire faible, probablement à cause de l'enclavement des localités ; ce qui ne permet pas d'améliorer la rentabilité des exploitations. Ceci constituerait l'une des causes de l'abandon de nombreux projets par les bénéficiaires.

La mauvaise gestion des terres amplifie les conflits entre les communautés et contribue à augmenter la pression anthropique sur le Parc National de Taï.

### 4. Les terres, objet de transactions et de spéculations financières

De nombreux parents ne sont pas prêts à céder les terres familiales aux jeunes, par crainte que ceux-ci les vendent. Il faut noter que la terre est devenue depuis une dizaine d'années, le seul moyen d'avoir des ressources financières. Elle devient donc l'objet de transactions et de spéculations financières. Avant les années 1970, les terres étaient vendues en présence des autorités traditionnelles et du chef de famille. Entre 1970 et 1980, les ventes de forêts par des individus se sont généralisées, amenant même certaines personnes à céder des terres qui ne leur appartiennent pas, ou à l'insu des autres membres de la famille.

La pauvreté de la population aidant, les terres ont fait progressivement l'objet de spéculations financières de plus en plus importantes. Cette situation de vente anarchique des terres a été à l'origine de conflits au sein et entre communautés.

Un élu de Tabou qui réprovoque cette pratique de vente, a tenu le discours suivant : « *depuis 1976, les cadres s'évertuent à sensibiliser les parents sur les dangers que constituent les ventes des forêts, mais personne ne veut nous entendre. Des jeunes et des vieux se sont livrés à cette pratique jusqu'en 1999, l'année où sont survenus les événements douloureux entre Burkinabés, Lobi Dagari et Kroumens* ».

## 5. Le non respect de la toponymie locale

Nous avons constaté sur le terrain, et ceci constitue un grief que les autochtones ont à l'égard des allochtones et des allogènes, que ces populations inscrivent leur identité socioculturelle dans l'espace qu'ils habitent (villages et campements). Ce rappel se fait par le biais d'une toponymie se référant à leur espace originel. Il est fréquent de retrouver des noms de villages, de campements, de quartiers tels que Amanikro, Amaradougou, Moussadougou, Wallébo, Petit Bondoukou à Soubré, et quartier Baoulé dans la ville de Grabo.

Ce non respect de la toponymie locale est source de tension entre communautés, dans la mesure où elle vient, selon les autochtones, remettre en question leur identité culturelle locale.

## 6. La faiblesse des investissements des étrangers dans l'amélioration du cadre de vie des villages

Bien qu'intégrées socialement dans la gestion des affaires villageoises, les communautés allochtones et allogènes investissent très peu, au plan de l'immobilier dans les villages d'accueil, alors qu'ils se réclament fils et filles des régions dans lesquelles ils se sont installés depuis des décennies.

**« Il faut que ceux à qui on a attribué des terres et qui tirent profit de notre région, et sont dans les campements avec des groupes électrogènes, des télévisions et des vidéos, construisent dans les villages ».** (Type de discours recueilli auprès des notables de Kéibly).

Si un tel discours traduit réellement un fait que nous n'avons malheureusement pas pu vérifier (pour des raisons d'inaccessibilité des campements), il est compréhensible que ceci crée des frustrations ou un sentiment de révolte chez les autochtones si cette réalité est avérée.

Tout au long de nos visites sur le terrain, nous nous sommes rendus compte que la majorité des villages présentaient un habitat très précaire, comparativement aux ressources financières censées être tirées de ces régions. En guise de représailles au non-investissement par les étrangers dans les villages d'accueil, il nous est revenu que les autochtones refusent de laisser enterrer les corps des défunts des étrangers dans le cimetière du village auquel leur campement est rattaché. Cette interdiction peut cependant être levée, lorsque les parents du défunt s'acquittent d'une forte amende financière et en nature à verser aux autorités coutumières.

## 7. Le rôle des élus et cadres des régions

Dans tous les départements visités, tous les groupes sociaux et catégories sociales, de même que les responsables institutionnels, reconnaissent que des cadres et élus peuvent jouer autant un rôle d'atténuation que d'aggravation des conflits.

A ce sujet, un Sous-Préfet affirme que **« les Sous-Préfets constituent les premiers acteurs d'atténuation et de règlement des conflits, tandis que les cadres et les élus sont les premiers vecteurs des conflits, puisque ce sont eux qui allument le feu pour des considérations électorales ».**

Au niveau de Tabou, suite aux événements de 1999, qui ont opposé les Kroumen aux étrangers (Burkinabés, Lobi et Dagari), ces derniers ont été, conformément à la coutume, l'objet d'un bannissement de la région pour sept (7) ans selon certains cadres de la région, tandis que d'autres parlent à ce sujet de 21 ans.

Après le départ des Burkinabés, un élu de cette région qui souhaitait le départ de tous les étrangers, aurait tenu des propos suivants : **« on a chassé les Burkinabés de Tabou en 1999 ; on a gagné la coupe d'Afrique. Si on arrive à chasser tous les étrangers, on aura gagné la coupe du monde ».**

Suite au départ des étrangers, des paysans et des cadres autochtones, auraient ou chercheraient à occuper les plantations abandonnées. Tout le monde est unanime à reconnaître que les élus et les cadres des régions sont des personnes très écoutées, et qui ont de ce fait beaucoup

d'influence sur les communautés de base. A ce titre, certains d'entre eux peuvent jouer un rôle important dans l'aggravation ou l'atténuation des conflits.

## 8. Rôle des agences humanitaires et partenaires au développement

Avec la guerre du Libéria, de nombreuses agences humanitaires se sont installées dans la région depuis 1989, notamment dans les départements de Tabou et de Guiglo. Les actions de ces agences sont tournées vers les réfugiés Libériens, ce qui est souvent mal accepté par les populations résidentes qui ont accueilli et intégré ces réfugiés.

Les populations résidentes considèrent donc qu'elles devraient être aussi bénéficiaires des projets de ces agences. Cette situation a créé un sentiment d'hostilité vis-à-vis des agences humanitaires. Nous en avons pour preuve que la responsable de SAARA a été obligée de quitter Tabou, sous la pression des populations locales. Cette affaire a pu connaître par la suite une issue heureuse.

Quel est l'état des relations conflictuelles entre communautés depuis 2002 ?

### 2.3.2 Sources et facteurs déclencheurs des conflits depuis la crise

Depuis la crise, les dissensions entre les communautés autochtones et les étrangers ne semblent pas être devenues forcément plus aiguës. Il s'agit dans cette partie d'identifier et d'essayer de connaître les éléments ou facteurs nouveaux qui expliquent les relations conflictuelles entre communautés.

#### 1. Les questions de terres et la situation des jeunes autochtones

Depuis la crise, il y a de fortes attentes de la part des autochtones vis-à-vis de la nouvelle loi foncière rurale qui, selon eux, légitimera l'accroissement de la valeur marchande qu'ils attribuent à la terre : « *nous n'allons plus vendre les terres à qui que ce soit, il s'agira de louer dorénavant nos terres à tous les demandeurs, excepté à nos jeunes qui souhaitent exploiter des bas-fonds* ». (Type de discours recueilli auprès des notables et des jeunes à Grabo).

Si la loi foncière prévoit dans ses dispositions, ce système de location des terres, on peut se demander quel sera son impact sur les rapports tissés entre le cédant et l'acquéreur, de même que sur la stabilité de l'organisation sociale villageoise. Toujours au regard du système de location, quel pourrait être le comportement des autochtones vis-à-vis des domaines agro-industriels, étant donné qu'ils s'estiment toujours propriétaires terriens et que les sociétés n'ont que l'usage des terres. Pour eux, **ces terres n'ont point été vendues à ces unités agro-industrielles.**

Dans toutes les localités visitées, on observe chez les jeunes autochtones une forte revendication des forêts-terres pour les cultures pérennes, notamment l'hévéa : « *nous luttons pour qu'on déclassé la réserve de la SODEFOR du Cavally. Nous demandons le déclassé de cette forêt pour que chaque jeune ait au moins deux (2) hectares pour cultiver de l'hévéa* » « *les réserves de forêts sont réservées pour résoudre les problèmes de terres des jeunes* » (Types de discours recueillis auprès d'un groupe de jeunes de Zaïpobly).

Après renseignements pris auprès du Sous-préfet de Taï et du Préfet de Guiglo, il s'avère que sur 15.000 hectares de forêt, 7.000 ont été déclassés en 1994, au profit des populations riveraines du Parc National de Taï, pour planter de l'hévéa.

Il se trouve que des populations allochtones et allogènes exploitaient déjà illégalement des terres dans cette zone forestière de 7.000 hectares classés. Bien qu'ayant été dédommagés depuis longtemps dans le cadre de leur déguerpissement, ils n'en sont jamais partis.

Ces allogènes et allochtones refusent d'obtempérer à l'ordre de départ donné par l'autorité administrative. Cette situation foncière nous paraît explosive, dans la mesure où on peut se

demander comment et quand les jeunes qui revendiquent les terres, auront l'opportunité de s'installer sur les parcelles qui ont été octroyées aux populations riveraines.

Cette question nous paraît fondamentale, étant donné qu'il y a non seulement dans cette forêt déclassée, des allogènes et des allochtones qui s'accrochent à ce qu'ils croient être leurs terres, mais aussi la forte demande, de la part d'élus et cadres, de parcelles pour planter l'hévéa. Il faut souligner à ce propos que des centaines d'hectares auraient déjà été attribués à des cadres !

L'attrait des jeunes déscolarisés vis-à-vis de l'hévéaculture réside, d'une part, dans le fait que c'est une culture pérenne, et d'autre part, parce qu'elle génère, une fois la plantation en production, des revenus mensuels à l'exploitant : *« on veut faire l'hévéa, parce que c'est une culture pérenne qu'on peut laisser à nos enfants, et parce que ça rapporte de l'argent tous les mois, comme lorsque tu travailles en ville »*. *« Avec le café cacao, il faut attendre un an pour avoir de l'argent, alors qu'avec l'hévéa ça tombe tous les mois »*. (Type de discours recueilli auprès des jeunes de Taï)

C'est donc apparemment le caractère salarial de cette activité agricole qui suscite l'engouement des jeunes. A cela il faut ajouter que la proximité de l'usine de la Compagnie Hévéicole du Cavally (CHC), où les planteurs peuvent livrer leurs productions, peut renforcer l'intérêt des jeunes pour cette culture.

Aux revendications relatives à la terre, s'ajoute le souhait des jeunes de voir redémarrer des projets (riziculture, élevage de porcs, pisciculture etc.), leur permettant d'améliorer leur situation socioéconomique.

La mise en œuvre de tels projets doit être, après les expériences amères du passé, où les projets se sont soldés par des échecs, doit être accompagnée d'un appui-conseil rapproché et continu. En plus des micro projets à cycle court, les jeunes semblent être particulièrement intéressés par des projets de cultures pérennes : hévéa, palmier à huile, etc.

## 2. Les questions de terres et les relations entre autochtones et étrangers

Depuis la crise, on a l'impression que par rapport aux questions de terres, les communautés sont dans une sorte de situation de *« guerre froide »*, où aucun groupe d'acteurs ne souhaite que l'éclatement des conflits lui soit imputé. Ceci semble transparaître dans les propos suivants : *« La solution n'est pas dans le retrait des parcelles aux étrangers ; mais il faut que l'intérêt de chacun soit protégé et défendu. Les immigrés sont arrivés ici depuis longtemps ; ce sont nos parents eux-mêmes qui les ont installés sur les terres. Ils ne se sont pas installés de force, ni venus pour prendre nos terres ; les immigrés nous ont aidés ; ils ont apporté le développement dans la région. Au lieu de chercher à arracher des terres aux allogènes, il faut chercher d'autres terres pour les jeunes. Nous ne voulons plus de guerre ici à cause de la terre, parce que la guerre de la Côte d'Ivoire s'explique par les questions de terre »*.

Ajoutons aussi que la mémoire collective locale a tellement été marquée dans certaines localités, par l'ampleur et les conséquences des conflits liés à la crise de 2002, que les différents acteurs en présence veulent éviter de revivre les conflits et leurs effets qu'ils ont connus, ou dont ils ont entendu parler. Cependant, de nombreux jeunes menacent de remettre en cause les contrats de cession des terres et les étrangers demeurent, de ce fait, dans une situation d'angoisse permanente, par rapport à une expropriation éventuelle de leurs exploitations.

Même si on peut retenir globalement que les dissensions entre les communautés n'ont pas été particulièrement aggravées par la crise de 2002, les visites et enquêtes auprès des organisations paysannes, semblent montrer que dans certaines d'entre-elles, on observe, depuis cette crise, un certain relâchement interne des liens sociaux.

On a l'impression que les paysans, dans la recherche de l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques, se regroupent plus par affinité ethnique que par sur la base d'un intérêt

économique. A ce propos, on a pu constater qu'à Soubré des organisations mixtes de femmes (autochtones et allogènes) ont été déstructurées : le degré de participation des allogènes aux activités agricoles sur les parcelles communautaires est devenu faible.

### **3. Les rapports entre forces de l'ordre et les communautés allogènes**

Il nous est revenu que depuis la crise, les populations allogènes sont souvent l'objet de tracasseries routières, de la part de forces de l'ordre dans la zone d'étude, alors que celles-ci sont chargées d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de même que la cohésion sociale.

Une telle situation ne permet pas de rapprocher les allogènes de l'administration, parce que, lorsqu'ils sont convoqués par l'administration, ils vivent avec angoisse le trajet à parcourir jusqu'au lieu de convocation.

L'étude des relations conflictuelles avant et après la crise de septembre 2002, nous amène à nous demander quels sont les éléments, facteurs et obstacles à une cohabitation pacifique et au renforcement de la cohésion sociale dans notre zone d'étude.

### **3. FACTEURS ET CONTRAINTES LIES A LA COHABITATION PACIFIQUE ET AU RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE**

Les informations recueillies dans les différentes localités montrent que des facteurs importants ont contribué à la cohabitation pacifique et au renforcement de la cohésion sociale entre les différentes communautés. En dépit de ces facteurs favorables à la cohabitation pacifique, il existe des contraintes qu'il convient de lever, pour consolider la paix sociale au niveau local.

#### **3.1 Les facteurs explicatifs de cohabitation pacifique**

##### **3.1.1 L'organisation sociale villageoise**

Dans toutes les localités visitées, il apparaît que l'organisation sociale villageoise, qui repose, en dehors des questions de terres, sur la participation de tous les groupes d'acteurs à la gestion des affaires villageoises, joue un rôle intégrateur des différentes communautés et des catégories sociales.

- ***La participation des différentes communautés à la gestion des infrastructures socio collectives***

Toutes les communautés ont relevé qu'elles ont accès de façon équitable aux infrastructures socio collectives (écoles, centres de santé, marché, points d'eau des villages etc.). De même, les lieux de culte et les cimetières sont ouverts, sans exclusive, à toutes les communautés et ce, quelles que soient leurs origines. Les centres de santé et les écoles sont gérés par des comités de gestion (COGEST) composés de représentants de toutes les communautés.

- ***Les radios de proximité***

Les radios de proximité jouent un rôle important en tant que canal de communication, d'information et de sensibilisation des populations. A ce propos, la radio locale de Tabou a contribué à apaiser les tensions consécutives à diverses rumeurs. L'ouverture de l'antenne de cette radio locale aux différentes communautés résidentes a contribué au maintien de la paix sociale.

- ***Les organisations paysannes mixtes***

Bien que les organisations paysannes mixtes fonctionnelles, unies autour d'objectifs, d'intérêts et de projets de développement communs des membres, soient peu nombreuses, à l'échelle des localités visitées, elles constituent un facteur de rapprochement et de consolidation des relations entre des personnes de diverses origines qui appartiennent à de telles organisations présentes sur le terrain.

A ce sujet, on peut relever les exemples du village de Yacolidabouo et de la coopérative de ECOOPAM de Méagui, de même que la coopérative des riziculteurs de la cité agricole de San Pédro, des pêcheurs de Grand Béréby et des projets de riziculture encadrés par l'ANADER de Soubré.

- ***L'intégration des personnes déplacées***

Les personnes déplacées, notamment les réfugiés de la guerre du Libéria (environ 150.000) à Tabou, partagent quotidiennement les mêmes espaces villageois et urbains avec les autres communautés.

### 3.1.2 La défense des intérêts de chaque groupe d'acteurs ou l'approche « GAGNANT-GAGNANT »

Les informations recueillies sur le terrain, montrent qu'il existe très peu de conflits, lorsque les intérêts des uns et des autres sont préservés et défendus : « *il y a la paix lorsque tout le monde peut manger* » ; (Type de discours d'un jeune de Grabo) . « *Les jeunes ne vont pas déranger les étrangers dans leurs plantations, s'ils ont la possibilité de faire du vivrier dans les bas fonds et de l'hévéaculture, parce qu'il y a encore des espaces qu'on peut trouver. Il faut créer des structures pour les jeunes, leur permettre de faire du palmier à huile, de l'élevage, du riz. A Grabo, il y a plus de filles que de garçons, il faut créer des structures féminines, pour permettre aux filles de faire quelque chose. On a beaucoup de rivières ici, alors que nous avons des problèmes de poisson* » (Propos recueillis auprès d'un administrateur de Tabou). Il faut noter à ce sujet qu'une préoccupation récurrente est apparue sur le terrain ; **c'est celle liée à la nécessité d'occuper et d'insérer les jeunes dans des circuits économiques rentables.**

Par rapport à cette question, la Mairie de Soubré est en train de recenser des bas fonds dans le cadre de l'occupation des jeunes en 2005. Le Maire a prévu un budget de 25.000.000 francs pour le financement des microprojets des jeunes en partenariat avec l'ANADER. D'autres types d'activités seront initiés pour leur insertion socio-professionnelle (formation au métier de guide de touristes, opération un jeune un permis de conduire). A Tabou, il s'agit d'un projet visant à trouver un métier à chaque jeune « un jeune un métier ».

Il faut souligner que par rapport à l'approche « Gagnant-Gagnant, les autochtones sont très favorables au système de location de leurs terres. On a la nette impression qu'ils veulent désormais défendre leurs intérêts par le contrôle et la gestion du foncier : « *si les étrangers louent nos terres, pourquoi allons-nous chercher à retirer leurs exploitations agricoles ?* » (Type de discours recueilli auprès des notables de Zaïpobly).

La valeur marchande conférée à la terre par les autochtones ne semble pas constituer fondamentalement une source de conflit, mais un élément qui pourrait favoriser une cohabitation pacifique entre les communautés.

Les groupes les plus vulnérables sont constitués par les jeunes et les femmes autochtones qui sont confrontés à d'énormes problèmes de pauvreté. Les facteurs ou éléments déterminants pouvant contribuer à la cohabitation pacifique sont : **l'accès à la terre pour les jeunes autochtones dans le cadre d'exploitations de cultures pérennes. La sécurisation foncière pour tous les communautés et la lutte contre la pauvreté des groupes vulnérables.**

### 3.1.3 La contribution des communautés étrangères à l'amélioration du cadre de vie dans les villages

Une demande récurrente de la part des autorités villageoises, des communautés autochtones et aussi de l'administration, est l'implication plus forte des communautés étrangères dans l'amélioration du cadre de vie villageois. Etant considérés comme les détenteurs du pouvoir économique, une telle implication de leur part, apparaît comme quelque chose de normal qui pourrait favoriser leur plus grande intégration sociale.

Il faut signaler que ces communautés, par le fait qu'elles contribuent déjà financièrement et matériellement à la réalisation d'infrastructures socio collectives, sont impliquées dans le développement du village et y sont à ce titre, mieux intégrées.

### 3.1.4 Le rôle des acteurs dans la cohabitation pacifique et le renforcement de la cohésion sociale

Les enquêtes de terrain ont montré que les autorités administratives jouent un rôle fondamental dans la prévention et la gestion des conflits. On peut rappeler ici, qu'au plus fort de la crise de 2002, ce sont les acteurs, qui de par leur neutralité liée à leurs charges, ont pu jouer un rôle important dans

l'atténuation des tensions et des conflits. **Ce sont donc des acteurs de proximité qui peuvent favoriser la cohabitation pacifique entre les communautés.**

Prenant conscience du caractère explosif des conflits liés à la terre, certaines autorités administratives (exemple du Préfet de Guiglo), projettent d'organiser des séminaires sur ce sujet avec tous les acteurs concernés. Des élus locaux et des cadres très écoutés par leur base, ont fortement participé à la pacification des relations existant entre groupes sociaux et catégories sociales, depuis la crise. Très associés par l'administration à la gestion des conflits, les autorités traditionnelles, religieuses et les représentants consulaires des communautés, font de leur prévention une de leurs priorités sur le terrain.

Les femmes âgées et des organisations de femmes, jouent un rôle caché, mais important, dans la gestion des conflits. En ce qui concerne les jeunes, leurs présidents dans les différentes localités s'impliquent de façon significative dans l'atténuation des tensions et arrivent à apaiser les jeunes autochtones lors des conflits qui les opposent à d'autres communautés.

Il y a certes, dans notre zone d'étude, des facteurs qui favorisent la cohabitation pacifique des communautés depuis la crise, mais également des contraintes qu'il faudra lever dans le cadre de la consolidation de la paix.

### **3.2 Les principales contraintes à lever dans le cadre de la cohabitation pacifique et du renforcement de la cohésion sociale**

#### **1. La gestion anarchique du foncier**

La gestion anarchique du foncier, peu rationnelle et les comportements prédateurs de différents acteurs (nationaux et étrangers) vis-à-vis du foncier, ne peuvent pas favoriser une cohabitation pacifique des populations.

#### **2. La situation de pauvreté des jeunes autochtones**

La situation de pauvreté des jeunes autochtones et l'insuffisance de terres pour ceux d'entre eux qui sont intéressés par les cultures pérennes, notamment l'hévéa et le palmier à huile, constituent une contrainte majeure. Il faut dire aussi que les projets mis à la disposition des jeunes dans le passé, ont souvent été abandonnés, faute d'un appui conseil soutenu.

#### **3. L'insécurité foncière**

L'insécurité foncière est une contrainte importante pour tous les différents groupes sociaux et pour le maintien de la paix sociale.

#### **4. Le rôle joué par des élus et cadres de la région**

Le rôle joué par des élus et cadres de la région s'avère, semble-t-il, parfois néfaste par rapport à la cohésion sociale. Ceci, comme l'enquête l'a relevé dans toute la zone d'étude, constitue un obstacle à prendre en compte eu égard à la cohabitation pacifique et à la cohésion sociale.

#### **5. L'enclavement de la zone**

L'enclavement de la zone et de ses différentes localités est un élément qui inhibe fortement le développement des activités socioéconomiques des populations paysannes autochtones et celui de la zone. Ceci ne fait qu'accentuer la pauvreté des autochtones qui contribue à opposer ces derniers à ceux qui tirent profit des richesses de la région.

Le diagnostic réalisé sur les facteurs de cohabitation pacifique et les relations conflictuelles entre communautés avant et après la crise de septembre 2002, et les contraintes identifiées par rapport à la consolidation de la paix sociale, nous conduisent à faire des recommandations au regard de la réalisation de cet objectif du projet.

## 4. RECOMMANDATIONS

1. Pour permettre la cohabitation pacifique et renforcer la cohésion sociale entre les différentes communautés, il est fondamental de **chercher à trouver des solutions durables aux questions de terres**, qui constituent le foyer des principales tensions et des conflits constatés dans la zone d'étude. Pour ce faire, il faudra :
  - Mieux gérer et rationaliser le domaine foncier rural
  - Rationaliser la gestion des exploitations agricoles
  - Valoriser les jachères et les bas-fonds, par la mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation et de projets pilotes.
2. Pour accompagner tout ce processus, il est important **d'appuyer, au plan institutionnel, les structures techniques qui interviennent dans la planification, la gestion et le développement du domaine rural**. Si une telle dynamique est déployée sur le terrain, celle-ci pourrait contribuer à faciliter l'accès des jeunes autochtones à la terre.
3. Pour réduire les conflits et permettre une cohabitation pacifique entre les populations, **la loi foncière** devra contribuer à la sécurisation foncière pour tous les groupes. Pour ce faire, il faut qu'elle **soit diffusée, expliquée et vulgarisée auprès des populations**.
4. Pour réduire les tensions et les conflits entre les jeunes autochtones et les allochtones et allogènes, il faudra résolument chercher à **lutter contre la pauvreté de ces jeunes**. Il faut, dans cette optique, initier des projets générateurs de revenus pour les groupes vulnérables (jeunes et femmes). Ces projets devront être obligatoirement soutenus par un appui-conseil rapproché, pour éviter les échecs connus par le passé.
5. Pour ne pas qu'il y ait dispersion au niveau des efforts d'accompagnement, **la priorité devra être accordée à des jeunes et à des femmes déjà organisés en petits groupes et engagés dans des activités de production**.
6. Dans l'objectif de la cohabitation pacifique et de la consolidation de la paix, il faudra **créer des cadres d'échanges et de réflexions** qui rassembleront les autorités administratives, les élus, les autorités traditionnelles et religieuses, les représentants des communautés, les jeunes et les femmes ainsi que les représentants consulaires.

Ces espaces devraient permettre aux acteurs de mieux cerner les conflits et de rechercher les solutions durables à la cohabitation pacifique et au renforcement de la cohésion sociale.
7. Les acteurs, particulièrement actifs dans la gestion et la prévention des conflits, tels que les Préfets et Sous-préfets, mériteraient de bénéficier d'un **appui institutionnel soutenu** de la part de l'Etat et des partenaires au développement.
8. Les **radios de proximité**, ayant déjà fait leurs preuves dans la gestion des conflits dans certaines localités, il serait opportun d'encourager leur création et de renforcer les capacités de leurs animateurs. Cependant, il faudra veiller à ce que les messages véhiculés dans les différentes langues locales, viennent soutenir les actions en faveur de la cohabitation pacifique et du renforcement de la cohésion sociale.
9. Le désenclavement de la zone devra être une priorité pour tous les acteurs du développement, dans la mesure où la situation actuelle du Sud-Ouest ne permet pas de valoriser les efforts des populations et les investissements des projets productifs. Ceci ne peut contribuer à lutter durablement contre la pauvreté et à y assurer par conséquent, une paix durable.

## CONCLUSION

Dans une zone fortement peuplée de migrants internes et externes, la pression et la compétition, par rapport au contrôle des ressources foncières, constituent les principaux foyers de tensions et de conflits latents ou ouverts.

Au plan historique, plus la pression sur la terre a été forte, et plus on a vu apparaître des conflits entre communautés d'accueil et étrangères.

La crise économique des années 1980 et les programmes d'ajustements structurels, les conflits sous-régionaux et la crise de 2002 ont contribué énormément à la paupérisation des populations. Cette situation va aggraver la pression déjà exercée par de nombreux migrants sur l'espace du Sud-Ouest, où plusieurs nouveaux arrivants cherchent aussi à tirer profit.

Dans cette dynamique de migrations, on note principalement le retour assez récent de jeunes déscolarisés vers leur région d'origine. Ces jeunes qui revendiquent désormais des terres pour s'installer, constatent avec beaucoup de déception et un sentiment de révolte que leurs parents ont cédé la plupart d'entre elles à des autochtones et allogènes.

Remettant en question alors la gestion des terres par leurs parents, ils s'opposent de façon ouverte à ceux-ci et se retrouvent en situation de relations conflictuelles fréquentes avec les acquéreurs.

En dépit des conflits liés à la terre, la majorité des jeunes disent ne pas vouloir exproprier les étrangers de leurs exploitations agricoles ; à condition qu'on leur octroie des parcelles pour des cultures pérennes.

Les autochtones affirment par conséquent pouvoir cohabiter avec leurs hôtes, **si leurs intérêts sont préservés et défendus.**

La situation de raréfaction de terres à l'origine des conflits entre autochtones et allogènes dans la zone d'étude s'explique, certes, par le classement de nombreuses superficies forestières, mais aussi, par la mauvaise gestion des terres et l'abandon quelquefois pur et simple des jachères.

Il convient aussi de retenir qu'il existe de nombreux conflits liés à la terre que des élus et cadres ont attisé pour des objectifs personnels qu'ils poursuivent.

Enfin, la pauvreté des autochtones, liée en général à l'enclavement des deux régions du Sud-Ouest, ne peut favoriser leur cohabitation pacifique avec des autochtones et allogènes qui tirent des richesses substantielles de leurs exploitations agricoles.

**Pour assurer la cohabitation pacifique entre les communautés et consolider la paix dans la zone, il faut mieux gérer les terres, procéder à la sécurisation foncière, lutter contre la pauvreté des jeunes et leur trouver des terres, associer les élus, les cadres et les autorités administratives et tous les acteurs à la recherche de solutions des conflits et chercher à désenclaver la zone et ses localités.**

## **ANNEXE**

### **1. Bibliographie**

### **2. Liste des principales organisations et personnes visitées**

## Annexe 1. BIBLIOGRAPHIE

### DOCUMENTS TECHNIQUES

1. **Institut National de la statistique - Zanou B. 2001**- Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, volume IV : analyse des résultats, Tome 2 migrations
2. **Institut National de la statistique - Lattroh Essoh Nome M. 2001** - Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, volume IV : analyse des résultats, Tome 8 situation socioéconomique de la femme
3. **Institut National de la statistique - Bureau Technique Permanent du Recensement 2000** - Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, volume III : données sociodémographiques et économiques des localités, Tome I : résultats définitifs par localité, Région Bas Sassandra
4. **Institut National de la statistique - Bureau Technique Permanent du Recensement 2000** - Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, volume III : données sociodémographiques et économiques des localités, Tome I : résultats définitifs par localité, Région du Moyen Cavally
5. **Primature Côte d'ivoire** – 2000- Document stratégique de réduction de la pauvreté

### RAPPORTS D'ETUDES

1. **Alain Sissoko- 1994** : Modèle d'organisation et de fonctionnement de GVC adapté à l'environnement socioéconomique dans la zone de forêt en Côte d'ivoire, 33 pages
2. **Charles ASSOGBA D. et Laetitia SOUSSOU. 2004.** Analyse de l'état des lieux des actions villageoises autour du Parc National de Taï et le développement d'une nouvelle approche de coopération avec les populations riveraines, août 2004
3. **Programme des Nations Unie pour le Développement – PNUD. 2003.** Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement
4. **APDRACI- BFCD/N'Golo Diarrassouba. 2004.** Rapport de modération du forum des pisciculteurs du centre ouest
5. **APDRACI- 2004.** Résultats du diagnostic participatif des activités piscicoles du centre ouest
6. **CONSEIL GENRAL DE SOUBRE. 2004.** Etats généraux de la jeunesse du département de Soubré, actes du séminaire des 15-16 et 17 juillet 2004
7. **OUYINE YACOLIDABOUO-2004.** Lutte contre la pauvreté en milieu rural comme facteur de développement, 2004
8. **CENTRE DE FORMATION SUPERIEURE POUR LE DEVELOPPEMENT RUAL (Université Humboldt de berlin) 1996.** La gestion des ressources naturelles dans la périphérie du Parc National de Taï, Côte d'Ivoire. Possibilités d'appui au développement des capacités locales.
9. **Denis G. 2005** Les approches participatives dans la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï, *Thèse en instance de soutenance. Université d'Abobo-Adjamé.*

**Annexe 2 : Liste des principales organisations et personnes visitées**

LOCALITES	ORGANISATIONS ET SERVICES	NOMS ET PRENOMS OU FONCTIONS
<b>SAN PEDRO</b>	PACPNT	Directeur du PACPNT 5 Chefs de secteurs Conseillère GTZ
	Sous-préfecture	M. Le sous-préfet central de San Pedro
	DISTRICT DE SANTE	Dr Zomi Kouakeu Patrice, médecin chef, Ehui Manoua, chargé de la surveillance épidémiologique
	Direction régionale agriculture	M. Tanoh, chef service contrôle phytosanitaire, assurant l'intérim du DR en mission M. Diomandé, chef service OPA
	ANAPROCI	M. Kouassi Bernard, délégué régional ANAPROCI
	COOPARIZ	Coulibaly Kanidja, vice président Silué Kolè, machiniste
	ANADER	MM. Apia, chef de zone Kobenan, OPA Apia Nazaire, TS cacao Kra, TS cultures annuelles
	FDFP	M. Silué Goua Laciné, chef d'antenne
<b>TABOU</b>	Sous-préfecture	M. le sous-préfet
	Conseil général	Madame Noma Sapim Francine, Présidente de la commission environnement, santé et affaires sociales
	Mairie	M. le Maire de Tabou, Balou Barou Denis
	Union des femmes du Bas- Sassandra	Madame Ouéllé Gisèle, secrétaire général
	ANADER	M. Zako Yodé Jean, chef de zone Kouémé Koffi, ADR Djéha Kouassi, TS cultures annuelles
	Village de Ouéguiré	M. Gnabi Ouallo Laurent, chef de village et un groupement de femmes
<b>GRABO</b>	Village de Grabo	M. Emin Dia, Chef de tribu, Nodbabé Gbagbo, porte parole, chef de village, notables, représentant consulaire du Burkina, communautés baoulé et sénoufo, groupe de jeunes et de femmes
	MAIRIE	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de Grabo
	santé Education nationale	Dr Gado Simplicie, médecin chef Deux directeurs d'écoles
<b>GRAND BEREBY</b>	Sous-préfecture	M. le Sous-Préfet
	Coopérative des pêcheurs (COOPEGB)	MM. Daniel Biagné, secrétaire général Mensah Koukou, administrateur Sapan John, membre Eko Emmanuel, membre

<b>SOUBRE</b>	Préfecture	M. le Préfet
	Sous-préfecture	M. le Sous-Préfet de Soubré, assurant aussi l'intérim à Méagui
	Mairie	M. le Maire, Kipré Pierre, le chef de cabinet de M. la Maire
	Communautés religieuses	El Hadji Ibrahim Bamba, Imam de la grande Mosquée, Ira Augustin et Georges Ouédraogo, Curés de la Paroisse de l'église Catholique de Soubré
	Représentant consulaire du Burkina	Dr Compaoré Etienne Dieudonné
	ANADER/PNGTER	M. le chef de zone (Diakité Siriki) 3 équipiers PNGTER et un agent AIMER
	Organisations rurales	ECOOPAM : MM. Kouman, vice président Kangah Arsène, Secrétaire général Konan Koffi Bernard, conseiller
Village de Yacolidabouo (ONG)	MM. Dodou Georges Oscar, responsable local Bernar Gbogouri, responsable village de Ourgbabré	
<b>TAI</b>	Sous-préfecture	M. le Sous-Préfet
	Mairie	M. le 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> adjoints au Maire
	Village de Kéïbly	Chef de village et notables, groupe de jeunes, groupe d'allogènes, allochtones
	Village de Zaïpobly	Chef de canton, chef de village et notables, groupe d'allogènes, allochtones, groupe de femmes et de jeunes
	ONG VIE ET FORET	Madame Camara Kadiatou, adjointe chef de projet, Amon Kobenan, TS agriculture, Kouamé Aimé, ingénieur des techniques forestières
<b>GUIGLO</b>	Préfecture	M. le Préfet
	Centre d'accueil temporaire des déplacés	M. Sawadogo Ousmane, secrétaire des déplacés